

PRÉSIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES

SECRETARIAT GÉNÉRAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

DECRET N° 79/205 du 8/5/79

portant nomination de Monsieur Alphonse POATY, Inspecteur des Impôts en qualité de Directeur Général du Centre National de Gestion (CENAGES).-

LE PRÉSIDENT DU COMITÉ CENTRAL, PRÉSIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES.

Vu l'Acte n° 038/PCT/CC du 30 Mars 1979 portant fondement, organisation et fonctionnement des Pouvoirs Publics ;

Vu le décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

Vu le décret n° 79/080 du 5 Février 1979 fixant les attributions l'organisation et le fonctionnement du Centre National de Gestion ;

Vu le décret n° 78/103 du 11 Février 1978 portant nomination de Monsieur Alphonse POATY en qualité de Directeur de l'Agence Comptable Centrale ;

Le Conseil des Ministres entendu ;

DE C R E T E :

Article 1er. - Monsieur Alphonse POATY, Inspecteur des Impôts précédemment Directeur de l'Agence Comptable Centrale, est nommé Directeur Général du Centre National de Gestion (CENAGES).

Article 2. - Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 3. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera. / . -

Par le Président du Comité Central fait à Brazzaville, le 8 MAI 1979
Président de la République, Chef de l'Etat, Président du Conseil des Ministres,

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement

COLONEL Louis SYLVAIN-GOMA. -

Le Ministre du Plan,

Pierre MOUSSA. -

COLONEL Denis SASSOU-NGUESSO. -

Le Ministre des Finances,

Henri LOPEZ. -

Le Ministre du Travail et de la Justice, Garde des Sceaux,

Victor TAMBA-TAMBA. -